

61 - 19/09/2023 Réalisation d'un Contrat de Prêt « Secteur Public Local » (enveloppe Mobi-Prêt) d'un montant total de 3 904 237,00 euros (trois millions neuf cent quatre mille deux cent trente-sept euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'" Investissements" en "Infrastructures de transport propre" (création de pistes cyclables), située sur plusieurs adresses à Argelès-sur-Mer (66700), (3).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.3.1 Emprunts	DECISION MUNICIPALE N° 61
--	--	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 3*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,  
Considérant qu'il est nécessaire de souscrire pour le budget principal, un emprunt d'un montant de 3 904 237,00 euros,*

*Considérant l'offre de financement et des conditions générales proposées par la caisse des dépôts et consignations.*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer :

**DECIDE** : De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 3 904 237,00 euros (trois millions neuf cent quatre mille deux cent trente-sept euros), emprunt qui fait partie des emprunts prévus au budget, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt « Secteur Public Local » (enveloppe Mobi-Prêt) d'un montant total de 3 904 237,00 euros (trois millions neuf cent quatre mille deux cent trente-sept euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'" Investissements" en "Infrastructures de transport propre" (création de pistes cyclables), située sur plusieurs adresses à Argelès-sur-Mer (66700).

<b>Article 1 :</b>	<p>Conformément aux prévisions du budget principal pour l'exercice 2023 (article 1641), la commune d'Argelès-sur-Mer contracte auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 3 904 237,00 euros présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne du Prêt : Prêt Secteur Public Local (enveloppe Mobi-Prêt)</li> <li>- Montant : 3 904 237,00 euros</li> <li>- Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois</li> <li>- Durée d'amortissement : 30 ans dont différé d'amortissement : ..... ans</li> <li>- Périodicité des échéances : Semestrielle</li> <li>- Index : Livret A</li> <li>- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %</li> <li>- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</li> <li>- Amortissement : Déduit</li> <li>- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant</li> </ul>
--------------------	--

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_RU-066-21650000-20230919-DEC61\_23091